

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 13 mars 2026, à 9 h 30 sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Émilie Côté et M. Mathieu Labrecque.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

**AVIS DE CONVOCATION :**

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Contrat pour l'achat et la livraison de 152 bacs bruns dans le cadre du projet pilote de collecte des résidus verts;
- Cession du lot no. 2 720 422 situé dans le rang Saint-Louis à Ferme Noël Fortin et Fils Inc.;
- Cession du lot no. 2 720 437 situé dans le rang Saint-Marc à Ferme Roberto Vallée enr. SENC;
- Mandat à Construction Vincent Camiré Inc. pour des travaux de rénovation du presbytère;
- Mandat à Peinture P.J.T. Inc. pour des travaux de peinture au presbytère.

50-03-2026

**CONTRAT POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE 152 BACS BRUNS DANS LE CADRE DU PROJET PILOTE DE COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS :**

Considérant le projet pilote de collecte de bacs bruns pour résidus verts par la Municipalité de Saint-Bernard débutant vers la mi-mai 2026 jusqu'à la mi-octobre 2026;

Considérant la soumission reçue pour l'achat et la livraison de 152 bacs bruns de 360 litres par USG Global Inc. au coût de 15 982.81 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme Émilie Côté et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la soumission de USD Global Inc. pour l'achat et la livraison de 152 bacs bruns de 360 litres, au montant de 15 982.81 \$ plus les taxes applicables.

51-03-2026

**CESSION DU LOT NO. 2 720 422 SITUÉ DANS LE RANG SAINT-LOUIS À FERME NOËL FORTIN ET FILS INC. :**

Considérant que la Municipalité désire se départir du lot no. 2 720 422, ancienne citerne à eau pour les pompiers, située dans le rang Saint-Louis;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de céder à titre gratuit le lot no. 2 720 422 à Ferme Noël Fortin et Fils Inc. et que cette cession est faite sans garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur.

52-03-2026

**CESSION DU LOT NO. 2 720 437 SITUÉ DANS LE RANG SAINT-MARC À FERME ROBERTO VALLÉE ENR. SENC :**

Considérant que la Municipalité désire se départir du lot no. 2 720 437, ancienne citerne à eau pour les pompiers, située dans le rang Saint-Marc;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de céder à titre gratuit le lot no. 2 720 437 à Ferme Roberto Vallée enr. SENC. et que cette cession est faite sans garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur.

53-03-2026

**MANDAT À CONSTRUCTION VINCENT CAMIRÉ INC. POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PRESBYTÈRE :**

Considérant que le presbytère de Saint-Bernard est un bâtiment classé immeuble patrimonial;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a reçu une aide financière dans le cadre du Programme d'entente en Patrimoine (PEP) pour réaliser des travaux de rénovation du presbytère;

Considérant que les travaux doivent être réalisés selon la description fournies par la Municipalité et de façon permettant de préserver l'intégrité et l'architecture du bâtiment historique et patrimonial;

Considérant que l'entrepreneur Construction Vincent Camiré Inc. a visité le bâtiment et est en mesure de réaliser lesdits travaux;

Considérant la proposition de Construction Vincent Camiré Inc. au taux horaire de 90.00 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Patrice Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la soumission de Construction Vincent Camiré Inc. pour réaliser les travaux de rénovation du presbytère, le tout selon la liste décrite et fournie par la Municipalité, payable au taux horaire de 90.00 \$, plus les taxes applicables.

54-03-2026

**MANDAT À PEINTURE P.J.T. INC. POUR DES TRAVAUX DE PEINTURE  
AU PRESBYTÈRE :**

Considérant que le presbytère de Saint-Bernard est un bâtiment classé immeuble patrimonial;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a reçu une aide financière dans le cadre du Programme d'entente en Patrimoine (PEP) pour réaliser des travaux de rénovation, incluant la peinture, du presbytère;

Considérant que les travaux doivent être réalisés selon la description fournies par la Municipalité et de façon permettant de préserver l'intégrité et l'architecture du bâtiment historique et patrimonial;

Considérant que l'entrepreneur Peinture P.J.T. Inc. est en mesure de réaliser lesdits travaux de peinture, le tout à un taux horaire de 90.00 \$ selon sa proposition;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la soumission de Peinture P.J.T. Inc. pour réaliser les travaux de peinture du presbytère, le tout selon la liste décrite et fournie par la Municipalité, payable au taux horaire de 90.00 \$ selon les heures réellement travaillées, plus les taxes applicables.

\_\_\_\_\_  
Francis Gagné, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et greffière-trésorière